

Portail Octave – les nouveautés!

[Lien direct vers le répertoire non-déclaré](#)

La fenêtre d'avertissement contient maintenant un lien vers vos titres [non-déclarés](#) :

Statut du dossier ✕

⚠ Vous avez des titres [non-déclarés](#).

⚠ Vous avez des déclarations enregistrées non-soumises.

⚠ Vous n'êtes pas encore inscrit au dépôt direct.

⚠ Vos paiements sont suspendus. Veuillez contacter le service aux sociétaires.

Votre dernière déclaration a été soumise le 2017-10-23 : Chanter le soleil - Monsieur Guitare

[Fermer](#)

La section « Non-déclaré » affiche le répertoire qui, selon nous, pourrait vous appartenir. Une action de votre part est nécessaire et deux options s'offrent à vous :

- 1- **Si le répertoire vous appartient** : Rendez-vous dans la section Nouvelle déclaration pour procéder à la déclaration du répertoire.
- 2- **Si le répertoire ne vous appartient pas** : Cliquez sur la poubelle à gauche et indiquez qui est le bon ayant droit. Le répertoire sera retiré de votre dossier dans les 48 heures ouvrables.

*** L'identification du répertoire non-déclaré provient généralement de l'analyse des rapports de diffusion des radiodiffuseurs et services de musique ou encore, de l'information reçue d'un autre membre. Il y a donc possiblement des sommes en attente d'une déclaration complète de ce répertoire. Hâtez-vous! ***

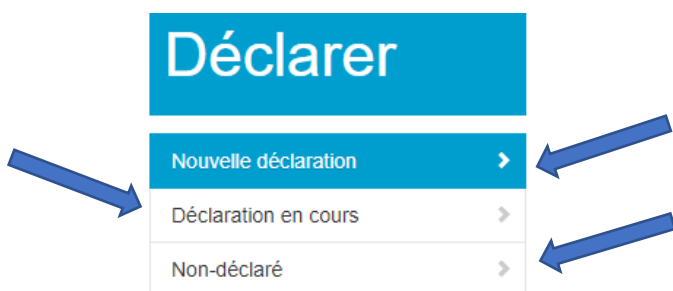
Remaniement des sections

La section Déclarer contient maintenant 3 rubriques.

Nouvelle Déclaration : Vous permet de faire de nouvelles déclarations.

Déclaration en cours : Contient les déclarations commencées que vous avez enregistrées sans les soumettre.

Non-déclaré : Contient le répertoire non-déclaré (tel qu'expliqué plus haut).



Codes ISRC facilement accessibles

Les codes ISRC sont maintenant affichés dans le répertoire pour consultation. Si vous avez des enregistrements qui n'ont pas de codes ISRC, il n'est jamais trop tard pour les créer et les ajouter à votre répertoire!

- Utilisez votre code de premier propriétaire pour composer de nouveaux codes. Si vous n'avez pas de code de premier propriétaire, remplissez le formulaire disponible sur notre site <http://www.soproq.org/producteurs/isrc>
- Envoyez-nous vos codes par courriel au service@soproq.org, ils seront rapidement ajoutés à votre compte.

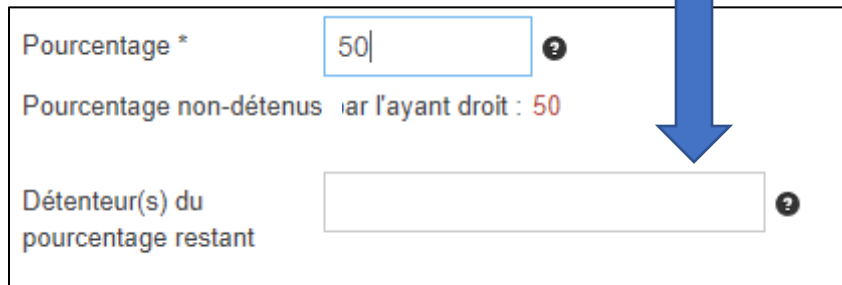
Interprète	Année de fixation	ISRC
Les chats noirs	2017	CA-X35-17-00002
Les chats noirs	2017	CA-X35-17-00001

Enregistrements par page 25 Page 1 [Exporter](#)

Changements aux déclarations

A. Section pourcentage

Vous êtes le détenteur de 50% des droits sur un enregistrement? Vous devez maintenant nous indiquer qui est l'ayant droit du pourcentage restant. Nous pourrions ainsi le contacter et nous assurer qu'il procède rapidement à la déclaration de sa partie.



Pourcentage * ?

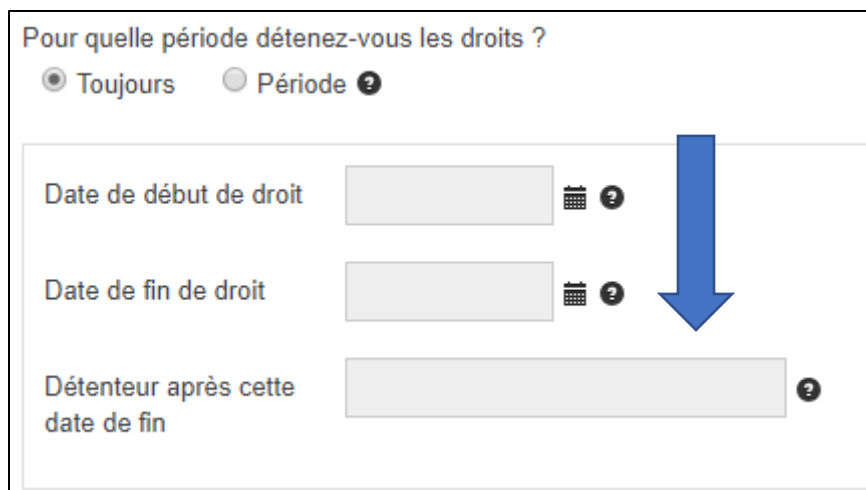
Pourcentage non-détenus par l'ayant droit : 50

Détenteur(s) du pourcentage restant ?

B. Section période

Êtes-vous l'ayant droit pour toujours (soit sans date de fin connue à ce jour) ou juste pour une certaine période?

- 1- **Si vous êtes l'ayant droit pour toujours** : laissez la valeur par défaut (toujours). Vous ne devez écrire aucune date de début ni date de fin
- 2- **Si vos droits sont limités dans le temps** : Choisissez le bouton Période. Si vos droits commencent dès la parution de l'album laissez la case début de droit vide. **Vous devez inscrire une date de début seulement dans le cas où vos droits commencent après la date de sortie de l'album**. Vous devez également nous indiquer qui est l'ayant droit lorsque vos droits ont une date de fin connue.



Pour quelle période détenez-vous les droits ?

Toujours Période ?

Date de début de droit ?

Date de fin de droit ?

Détenteur après cette date de fin ?